

EDITORIAL

Questions

LA révision du contenu d'une partie des manuels scolaires a une portée doublement révolutionnaire. D'abord elle vise à éveiller la conscience historique dès le plus jeune âge dans un exercice qui consiste à réécrire, sans dénaturer, son passé et de négocier son avenir de manière assumée. Une belle vitrine aussi sur le chemin de réappropriation des vraies valeurs de la citoyenneté marocaine.

Ensuite, elle intervient dans un contexte politique et intellectuel, celui des islamistes au pouvoir, que l'on aurait pensé peu propice à pareils changements. Visiblement, le PJD a fini par jouer le jeu... Croisons les doigts!

L'urgence est là en tout cas. Les besoins de pédagogie et pas seulement sur les mémoires juives et berbères, ou sur la sexualité, s'expriment de façon récurrente. De nombreux sujets n'ont pas toujours eu droit de cité, ou alors sont présents en format édulcoré, dans l'histoire officielle et le contenu des savoirs scolaires, souvent façonné au gré des époques, y a sans doute grandement contribué. La reprise en main, pour expurger ces contenus de leurs passages déviants, ou au contraire les enrichir de feuillets manquants, se justifie aussi au regard des nombreuses controverses, fourmillant d'anomalies. Et où se nichent les risques d'intolérance, de repli identitaire ou d'antisémitisme. Chemin faisant, l'on pourra presque se retrouver à regretter le déficit d'audace sur le thème de l'éducation sexuelle: il faudra pour l'heure se contenter d'une variante médicale qui servira d'habillage pudique, en attendant que le débat sur la sexualité ne soit plus ancré dans le registre des exceptions. Ne l'oublions pas, c'est à l'école où tout commence, le meilleur comme le pire. Il importe dès lors de faire en sorte que les messages sur ces questions, toutes les questions, ne soient à aucun moment brouillés. □

Mohamed BENABID

Révolutions dans les manuels scolaires

- Culture juive, civilisation amazighe, éducation sexuelle...
- Une première dans l'histoire de l'école marocaine
- La révision des programmes du collège pour 2021

Voir pages 6 & 7



RIK

Immobilier: Rabais sur les droits d'enregistrement

LA loi de finances 2021 reconduit l'avantage fiscal en matière de droit d'enregistrement sur les transactions immobilières. Ainsi, les personnes qui comptent acheter un logement social plafonné à 250.000 DH bénéficieront d'une exonération totale

de ces droits. Les achats de biens immeubles ou de foncier destiné à la construction d'une habitation, plafonnés à 4 millions de DH, sont éligibles à une réduction de 50%. Le délai pour bénéficier de cette mesure expire au 30 juin 2021. □

Voir page 5

Fiscalité: Les «soldes» redémarrent

Voir page 4

Voitures électriques: Des bornes de recharge 100% marocaines

Voir page 2

Le Cercle des Experts

Quel bilan peut-on faire des réponses économiques à la Covid-19?



Oriane Maille-Lefranc



Simon Porcher

Voir pages 20 & 21